



**Une mesure d'interdiction de départ a été prise par la justice contre le président du conseil électoral Me Josué Pierre Louis, impliqué dans un scandale sexuel, a appris Haïti Press Network de source proche du dossier.**

Contacté par HPN, l'un des avocats de la plaignante a indiqué qu'il ignorait si cette mesure a été effectivement adoptée par la justice.

Cette interdiction de départ serait prise pour empêcher l'actuel président du CEP de quitter le pays avant d'être interrogé par la justice. Le dossier est actuellement au cabinet d'instruction, qui a déjà entendu la plaignante, Mlle Danielle Bernardin. Cette dernière accuse Me Pierre Louis de l'avoir violée.

Plusieurs voix de la société civiles et de la classe politique avaient réclamé la démission de Me Pierre Louis du CEP, estimant qu'il n'avait plus la crédibilité pour diriger une telle institution.

Dans le cadre de cette affaire, l'homme politique Evans Paul devrait être entendu ce mardi par

## Hait Justice: Interdiction de départ contre Josué Pierre Louis

Écrit par HPN

Lundi, 17 Décembre 2012 15:50

---

le juge d'instruction.